

## CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MONTIGNY SUR AVRE

L'an deux mille seize et le seize juin, 20 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie sous la Présidence du Maire Claude RAULT

### **Compte rendu de la séance du 16 juin 2016**

**Secrétaire de séance** Maryse GUILLOU

**Présent:** Claude RAULT, Michel BERVILLE, Danielle BIDARD, Richard BOUCHERIE, Jean Pierre BRIERE, Nathalie GARNIER, Maryse GUILLOU, Alain LANGLOIS, Géraldine LE MOUE, Pierre SERRELL

**Excusé:**

**Absent:** Sonia SERVILLAT

#### **Ordre du jour:**

- Compte rendu du conseil Municipal du 18 avril 2016
- Fusion des communautés de commune
- Compte rendu de la réunion du 23 mai 2016 « Aménagement du Bourg »
- Implantation Éolienne
- Tombe cimetière soldat guerre 14/18
- Questions diverses

**Approbation du compte-rendu :** suite à la lecture par chaque membre du conseil, le compte rendu du 18 avril 2016 est approuvé.

## **FUSION COMMUNAUTES DE COMMUNES**

2016\_DE\_12

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2016 portant approbation du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Eure,

Vu l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 19 février 2016,

Vu le courrier du Préfet de l'Eure en date du 26 avril ayant pour objet la fusion des communautés de communes du canton de Rugles, du Pays de Verneuil-sur-Avre, du canton de Breteuil, du Pays de Damville et Rurales du Sud de l'Eure,

Vu les statuts des différentes communautés de communes pre-citées

Vu l'arrêté DRCL/BCLI/N°2016-48 portant projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes des canton de Rugle, du Pays de Verneuil sur Avre, de Breteuil, du Pays de Damville et Rurales du Sud de l'Eure,

Vu l'article 3 du dit arrêté,

Le conseil municipal de la commune de MONTIGNY SUR AVRE décide se qui suit :

Pour une fusion : 10

Contre une fusion : 0

Absention d'une fusion : 0

Pour la fusion des communautés des Cantons de Rugles, du Pays de Verneuil sur Avre, de Breteuil, du Pays de Damville et Rurales du Sud de l'Eure :

Pour une fusion à 5 communautés de communes : 03

Contre une fusion à 5 communautés de communes: 06

Abstention d'une Fusion à 5 communautés de communes : 01

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers du courrier qui suit :

Comme vous le savez notre nouvelle communauté de communes doit être définitivement actée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Nos conseils communautaires (Breteuil, Damville, Rugles, la Madeleine de Nonancourt et Verneuil) ont mis en place depuis quelques temps un comité de pilotage (COFIL), composé des Présidents, de 4 élus communautaires et des Directeurs Généraux des Services de chaque communauté. Le COFIL, aidé d'un cabinet conseil, spécialisé dans les fusions d'intercommunalités, a commencé à mettre en place le processus de rapprochement. Ce processus consiste :

· à établir un état des lieux :

- dresser la liste des diverses compétences des communautés de communes (obligatoires, optionnelles et facultatives)

- d'examiner les différences entre les taux d'imposition des taxes locales
- dresser la liste des effectifs, des statuts des agents, les organigrammes
- dresser la liste des patrimoines
- à déterminer les intérêts communautaires et les axes stratégiques d'un projet de territoire
- à évaluer les impacts financiers et fiscaux
- à évaluer les impacts structurels et organisationnels

Sachez que notre future communauté représentera, suivant le périmètre défini par le préfet de l'Eure 39 000 (ou 48 000) habitants pour 47 (ou 59) communes. Ces chiffres tiennent compte des communes nouvelles.

En dehors de ces harmonisations indispensables, il est nécessaire et obligatoire de trouver un nom à notre nouvelle communauté.

Nous avons pensé que les conseils municipaux pourraient participer à l'élaboration de ce nom. Aussi nous vous proposons d'inscrire à l'ordre du jour, lors d'un prochain conseil, la recherche d'un nom. Si vous êtes d'accord avec ce principe participatif, une fois le nom trouvé (un seul par conseil) vous ferez parvenir votre proposition par mail à l'adresse suivante : **mylene.sevin@ccpverneuil-avre.fr** Madame Sevin sera chargée de réceptionner les différentes propositions.

La date « butoir » pour l'envoi par les conseils municipaux est fixée **au 31 août 2016**. Bien évidemment vous pouvez faire parvenir votre proposition avant cette date.

Vous trouverez en annexe la méthodologie et le planning retenus pour trouver le nom de notre future communauté de communes.

Comptant sur votre adhésion et votre participation à ce moment important et indispensable à notre cohésion, nous vous adressons nos plus cordiales et communautaires salutations.

Michel Samon  
Élu en charge de la « communication »  
*pour le projet de fusion des communautés de communes*

Les conseillers décident de ne pas donner suite à cette demande n'étant pas d'accord avec le projet de fusion avec les 5 autres communautés proposées.

### **Aménagement du Bourg**

2016\_DE\_13

La commune de Montigny sur Avre doit pour la sécurité de ses habitants, aménager le bourg.

Dans cet optique la commune à organiser une reunion avec les différents partenaires afin de mettre le projet en application le plus rapidement possible et ainsi de lancer l'aménagement de rue François de Laval qui a pour but de lutter contre la vitesse excessive dans le Bourg et de garantir la sécurité des personnes qui emprunte cette rue.

Il est apparu à la suite de cette rencontre que la commune doit faire faire un plan topographique et effectuer divers devis afin de pouvoir Budgeter les travaux dans les années à venir

Le conseil donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des diverses entreprises et sociétés.

Accord à l'unanimité

## **Implantation des Eoliennes**

Monsieur le Maire demande aux conseillers de délibérer sur le refus d'implantation d'Eoliennes sur la commune de DROISY suite à la demande du Maire de BREUX sur AVRE

Le conseil décide de ne pas délibérer sur la question

## **Réparation et entretien de la tombe d'un soldat de la guerre 14/18**

2016\_DE\_14

Les sépultures militaires perpétuelles, ou « sépultures de guerre ». - Le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG) prévoit que les militaires "morts pour la France" dans des conditions conformes à la loi du 29 décembre 1915 précitée sont inhumés à titre perpétuel dans les cimetières nationaux créés dans ce but ou au sein des cimetières communaux. Dans ce dernier cas, leurs tombes sont groupées dans des carrés spéciaux. Les sépultures militaires perpétuelles étrangères (alliées ou ennemies) sont également regroupées dans des carrés spéciaux. - Le Code précise que « l'entretien des sépultures perpétuelles peut être confié, sur leur demande, soit aux municipalités, soit à des associations régulièrement constituées". En ce cas, l'Etat leur accorde une indemnité forfaitaire, dont le montant est fixé par arrêté", en contrepartie de ce concours à une mission régaliennne.

La commune de Montigny sur Avre a un jeune soldat mort pendant la guerre 14/18 inhumé dans son cimetière. La tombe est en état d'abandon.

Le souvenir Français par l'intermédiaire de son représentant dans l'Eure et Loir, propose à la commune de l'aider dans le financement en prenant 50% des frais de réparation.

Mme BIDARD Danielle chargée du cimetière demande au conseil municipal son accord pour effectuer les démarches et les travaux de la tombe de ce soldat tombé pendant la guerre 14/18.

## **Questions diverses:**

### **1. Panneaux d'affichages à la Mairie**

**Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de commander des panneaux d'affichages pour la Mairie afin de remplacer ceux existants qui seront mis au cimetière.**

**le Conseil accepte à l'unanimité**

### **2. Autorisation à Monsieur GUDIN Jean-Francis de bâtir un abri poubelle**

**Suite à la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative mis en place à partir du 4 juillet 2016 Monsieur GUDIN Jean Francis a interpellé le conseil sur un problème lié à cette nouvelle organisation. Sa maison ne possède ni cour, ni jardin leur bac restera en permanence à l'extérieur, ce qui entraînera 52 levées au lieu de 26 donc un surcoût de taxe**

**d'ordures ménagères. il demande à l'assemblée l'autorisation de faire à sa charge un entourage qui protégera son conteneur et qui montrera ainsi aux agents chargés de la relève des poubelles qu'il n'y a pas lieu de vider la sienne à chaque passage.**

**Le conseil accepte à l'unanimité.**

Fin de la séance à 22h40